



- Légende :**
- UA** Zone centrale et habitat continu dense
 - UB** Zone d'habitat discontinu dense
 - Un** Zone de parc dans le tissu urbain
 - 1AU** Zone à vocation d'habitat non (ou insuffisamment) équipée, réservée à l'urbanisation future, à court ou moyen terme, sous forme de quartier nouveau aménagé de façon cohérente
 - A** Zone agricole
 - N** Zone naturelle
 - Nc** Secteur de la zone naturelle permettant l'implantation d'une cabane de chasse
 - Nch** Secteur de la zone naturelle autorisant les abris à cheveaux
 - Emplacements réservés
 - Éléments naturels repérés au titre de l'article L.123-1-5 7° du Code de l'Urbanisme
 - Voies de circulation repérés au titre de l'article L.123-1-5 6° du Code de l'Urbanisme
 - Espaces Boisés Classés
 - Zone non aedificandi

Commune de CHAUCENNE
Département du DOUBS

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

APPROBATION
Décembre 2013



3b. Plan du centre bourg
Echelle : 1/2500°

Vu pour être annexé à notre délibération, Le Maire, VOUGNON Bernard	POS approuvé le	12 Juin 1980
	Révision prescrite le	04 Mars 2010
Pour copie conforme, Le Maire, VOUGNON Bernard	Révision arrêtée le	23 Mai 2013
	Révision approuvée le	3 Janvier 2014